

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue le mardi 26 juin 2012 à 20h30 à l'hôtel de ville de Luskville, situé au 2024 route 148, Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, Dr. Jean Amyotte, maire suppléant, les conseillers, Roger Larose, Lynne Beaton, Tom Howard, Inès Pontiroli et Brian Middlemiss.

Également présent : le directeur général.

À 20h30, tous les membres du conseil étant présents et renonçant à l'avis de convocation,

Il est

Proposé par : Dr. Jean Amyotte  
Secondé par : Roger Larose

Et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour suivant :

**12-06-1160**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Reddition de compte
3. Levée de l'assemblée

Adoptée

**12-06-1161**

**REDDITION DE COMPTE**

ATTENDU QUE le ministère des transports a versé une compensation de \$ 410 652,00 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais significatifs pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

Il est

Proposé par Inès Pontiroli  
Appuyé par Thomas Howard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le conseiller Brian Middlemiss vote contre.

Adoptée sur division

12-06-1162

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par Dr. Jean Amyotte  
Appuyé par Inès Pontiroli

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h50 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

*« Je, Edward McCann, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*